

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'EDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

AIDÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATION

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval ; celle concernant l'administration, à L. J. DEMERS & FRÈRE, imprimeurs-éditeurs, no. 30, rue de la Fabrique, Québec.

SOMMAIRE :—ACTES OFFICIELS : Nominations de commissaires et syndics d'écoles, etc.—PÉDAGOGIE :—Conférences d'instituteurs—Conférences pédagogiques—Rapport de M. l'inspecteur Lippens, (*Suite et fin.*)—PARTIE PRATIQUE : I, Dictée—Explications et exercices écrits—II, Dictée—La Rivière—Arithmétique raisonnée.—DIVERS : Bibliographie—Méthode euphonique—Le "Naturaliste Canadien"—Distribution de prix—Questions de Grammaire.—Annonces.

Dorchester, Saint-Léon de Standon.—MM. Onésime Remillard et Philéas Noël, en remplacement de MM. Nazaire Bisson et Joseph Boutin.

Gaspé, Petit Cap.—MM. Amable Cloutier et Thomas Savage, fils, en remplacement de MM. George Chrétien, fils, et Irénée Cloutier.

Joliette, Saint-Félix de Valois.—M. Bénonie Coutu, (fils de Bénonie,) en remplacement de M. Norbert Tessier.

Kamouraska, Sainte-Hélène.—M. Elzéar Roy dit Desjardins, en remplacement de M. François Chénard.

Ottawa, Cantley.—MM. Martin Fleming et Thomas Barrett, en remplacement de MM. Anthony Dane et Patrick McDermott.

Rimouski, Saint-Benoit Labre.—MM. Christophe Côté, Jean-Baptiste Beaulieu, François Fournier, Amable Paradis et Denis Fiola. (Municipalité nouvelle.)

Syndic d'écoles.

Shefford, Village de Granby.—M. Louis Laurent, en remplacement du Révd. J. A. Nadeau.

Actes Officiels

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil en date du 2 septembre courant (1885), de nommer MM. Arthur Lavoie, Auguste Marquis, Bruno Gagnon, Joseph Côté et Michel Truchon, commissaires d'écoles pour la nouvelle municipalité du canton Tessier, dans le comté de Rimouski.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 9 de septembre courant, (1885), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté des Deux-Montagnes, Saint-Augustin.—M. Jean-Bte. Gauthier, fils, en remplacement de M. Michel St. Jacques.

Dorchester, Sainte-Germaine.—MM. George Nadeau, fils de Charles, et Alphonse Gagné dit Belavance, en remplacement de MM. Joseph Doyon et Louis Cadoret.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 9 septembre courant (1885), de détacher les lots Nos. 26, 27 et 28, dans le quatrième rang de "Litchfield," et la moitié du lot No. 25, dans le même rang ; le lot No. 28 dans le cinquième rang, et la moitié du lot No. 3, dans le premier rang ; aussi la moitié du lot No. 1, dans le premier rang de la municipalité de "Litchfield," dans le comté de Pontiac, et de les annexer à la municipalité scolaire de "Clarendon," dans le même comté, pour les fins scolaires.

PÉDAGOGIE

CONFÉRENCE D'INSTITUTEURS

Quatre-vingt-cinquième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, tenue le 29 août 1885

Présents : M. l'abbé L. N. Bégin, principal de l'école normale Laval ; G. S. Vien, P. Ruel, C. Bouchard et B. Lippens, écrivains, inspecteurs d'écoles ; M. Jules Cloutier, président, MM. F. X. Toussaint, B. Pelletier, Et Dupras, F. Pagé, O. Thibault, F. Létourneau, A. Vallée, J. Magnan, J. E. Aubé, J. Létourneau.

Les minutes de la dernière séance sont lues et adoptées.

On procède à l'élection des officiers de l'association.

Sur motion de M. F. X. Toussaint, secondé par M. B. Pelletier, il est résolu que les officiers actuels soient déclarés réélus pour l'année suivante.

M. le Principal donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Lasfargues, informant l'association que des circonstances imprévues l'empêchent d'assister à cette séance, et par conséquent, de donner la conférence promise sur l'œuvre des patronages.

Le secrétaire présente à l'association, de la part de M. J. B. Cloutier, un livre intitulé " *Recueil de leçons de choses* ", que ce monsieur vient de publier pour l'usage des instituteurs et des institutrices.

M. Toussaint fait l'éloge de ce nouvel ouvrage et dit que M. Cloutier a comblé une lacune qui se faisait vivement sentir dans notre enseignement, et que ce livre rendra un immense service, surtout aux institutrices, et partant à la cause de l'éducation. Il propose que des remerciements soient votés à M. Cloutier pour l'envoi de son livre à cette association.

On en vient ensuite à la discussion du sujet suivant :

Quels sont les meilleurs moyens d'exciter l'émulation parmi les enfants ?

M. B. Lippens parle sur la question, voici un résumé de son discours :

" On dit avec raison : *Tel maître, telle école*. L'instituteur est l'âme de la classe. C'est grâce à ses talents, à ses efforts personnels qu'on trouve dans l'école l'activité, l'émulation, l'amour du travail. Les enfants ne sont studieux, travailleurs, ponctuels qu'autant que le maître l'est lui-même. Les enfants se forment à l'image de l'instituteur et se guident plus sur son exemple que sur ses paroles.

Et cependant, le résultat obtenu ne répond pas toujours au zèle déployé. Il est certain qu'un grand nombre d'instituteurs dépensent en pure perte une partie considérable de leurs efforts, parce qu'ils n'ont aucune connaissance de l'âme et de ses facultés, parce qu'il ne savent pas graduer leur enseignement et le mettre au niveau des jeunes intelligences. Nous commençons trop souvent par des généralités et des abstractions qui sont au-dessus de la portée des enfants, et nous perdons notre temps à leur faire répéter des mots qu'ils ne comprennent pas et que pour *faire semblant*, nous définissons sans les rendre plus clairs. La distribution, l'échelonnement des matières laisse beaucoup à désirer. Les idées générales sont physiques dans leur origine ; l'attention est donc la base de l'enseignement élémentaire. Les connaissances pédagogiques manquent à bien des personnes qui se lancent dans l'enseignement, et on ne leur fournit pas assez l'occasion de les acquérir.

Il est très important pour le succès d'une école que la salle de classe et l'ameublement scolaire soient aussi parfaits que possible, tant au point de vue de l'hygiène que du bon ordre. Il est indispensable que l'on trouve dans la classe un outillage suffisant sous forme de boulier-compteur, tableau noir, cartes, tableaux, etc. ; et que tous les élèves soient pourvus des livres et des effets classiques nécessaires.

En somme, un bon maître, une bonne méthode, un aménagement intérieur convenable : voilà les trois points essentiels d'une bonne école, et c'est le maître qui tient le

haut du pavé. Il doit même savoir vaincre les obstacles et triompher des circonstances difficiles. C'est pourquoi il doit avoir de l'initiative, un fonds personnel, sa manière d'agir à lui. Il doit se défier de l'esprit de système. Il doit étudier les différentes méthodes et savoir s'en servir avantageusement selon les circonstances.

Enfin, pour créer l'émulation parmi les élèves, c'est-à-dire pour développer chez chacun d'eux ce sentiment noble qui le porte à évaluer, même à surpasser son voisin, il est bon d'avoir un système de bonnes notes ou de bon points, des examens, des concours, un tableau d'honneur, des récompenses. Ces moyens sont excellents si on sait en user à propos. Mais il n'est pas nécessaire de prescrire des systèmes exclusifs. Tous les systèmes sont bons, *pourvu que le maître y attache lui-même un grand intérêt*. C'est là le point capital.

M. Toussaint, au nom de l'Association, remercie M. Lippens de l'excellent discours qu'il vient de prononcer, et dit qu'il partage entièrement ses idées sur cette question importante. Il parle surtout de l'enseignement de l'arithmétique.

A la prochaine séance, M. le principal, parlera de la Palestine, M. l'abbé Lasfargues de l'Œuvre du Patronage, et M. D. Frère traitera un sujet.

La question suivante sera discutée : *Quels seraient les meilleurs moyens d'améliorer la position de l'instituteur ?*

La séance est ajournée au dernier samedi de janvier prochain, à neuf heures et demie du matin.

Par ordre,

J. LÉTOURNEAU,

Secrétaire,

— c-o-o —

CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES

Au cours d'une conférence que nous avons eu l'honneur de faire au congrès pédagogique de Montréal, en mil huit cent quatre-

vingt, nous avons exprimé le désir de voir s'établir des conférences sur l'enseignement dans les différents comtés, afin d'initier les jeunes instituteurs et institutrices aux meilleures méthodes en usage, comme aux procédés les plus nouveaux et les plus expéditifs. Depuis lors, les instituteurs de Québec, à leurs réunions, ont longuement discuté la question en présence de l'honorable surintendant de l'instruction publique, et le sentiment unanime a été que l'institution de telles conférences serait très désirable et produirait d'excellents fruits. Malheureusement la chose est restée jusqu'ici à l'état de lettre morte pour les instituteurs canadiens.

D'un autre côté, les anglais protestants de cette province, avec cet esprit pratique qui les distingue, ont mis la mesure à exécution et en retireront certainement d'excellents résultats. Nous ne saurions trop les féliciter de leur initiative dans cette circonstance. Tandis que nous nous amusons à discuter sur les moyens à prendre pour faire progresser l'instruction, nos amis, les anglais, les emploient, ces mêmes moyens, et en retirent les bénéfices.

Qu'on en juge plutôt par le compte rendu suivant que nous empruntons à l'*Educational Record*, de juillet dernier.

« La seconde série de conférences pédagogiques de cette province a été couronnée du plus grand succès. Les instituteurs ont manifesté un grand désir de profiter de tous les moyens possibles pour améliorer leur enseignement, et l'action des autorités, en abrégant l'année scolaire de l'école normale (McGill), afin que les professeurs pussent fournir leur concours à ces réunions, a été entièrement justifié par le résultat de ces récentes assemblées.

Des conférences qui ont duré quatre jours chacune ont été tenues dans les districts de Saint-François, Bedford et Beauharnois, et environ la moitié des instituteurs et institutrices de ces districts y ont assisté, et cela à leurs propres frais. Ces frais ont cependant été notablement réduits par la générosité des contribuables et la libéralité des compagnies de chemins de fer. A chacune des

réunions, le Dr Robin a donné des conférences sur les méthodes à suivre pour enseigner la grammaire, le dessin et le chant. Le Dr McGregor sur l'arithmétique et le toisé, et le révérend Elson J. Rexford, sur l'enseignement de l'Histoire-Sainte et de la langue maternelle. Les instituteurs locaux ont aussi lu des essais sur différents sujets.

La première conférence s'est ouverte dans la salle du Bishop's College, de Lennoxville, le 30 juin. Quoique le temps fût défavorable, les instituteurs n'en furent pas découragés, et à la fin de la séance il y avait une assistance suffisante, qui s'est successivement accrue jusqu'au nombre de quatre-vingt-dix.

Sa Seigneurie, l'évêque de Québec, le Dr Heneker et G. L. Masten, écrivains, membres du Conseil de l'Instruction publique, étaient présents et prirent part aux procès-verbaux.

Suivent les noms de vingt instituteurs et de soixante-une institutrices, qui ont suivi les réunions.

La seconde conférence s'est ouverte dans l'Hôtel-de-ville de Waterloo, mardi, le sept juillet, au milieu d'une nombreuse assistance d'amis de l'éducation et d'instituteurs, dont le nombre s'est graduellement augmenté jusqu'à cent quinze. Les dispositions prises par le comité local concernant les assemblées ne laissent rien à désirer. Les habitants de Waterloo ont offert aux instituteurs étrangers la plus cordiale hospitalité, et quoiqu'ils fussent nombreux, ils ont tous pu trouver gratuitement la nourriture et le couvert.

Le vénérable archidiacre Lindsay et l'honorable M. Lynch, membres du Conseil de l'Instruction publique, adressèrent la parole à l'assemblée. Le jeudi soir il y eut une séance publique très nombreuse à l'Hôtel-de-ville, présidée par le Vén. A. Lindsay. Des adresses furent présentées au Révd. M. McGill, au Dr. Robins et au Rév. Elson J. Rexford, et le programme de la soirée fut entremêlé de morceaux de musique et de discours.

Suivent les noms de cent quinze institu-

teurs et institutrices qui ont assisté aux réunions.

La troisième conférence s'ouvrit jeudi quatorze juillet, dans les salles de l'École modèle de Ormstown. Ici, comme à Waterloo, l'organisation du comité local était plus satisfaisante.

Les soixante-quinze instituteurs et institutrices venus des différentes parties du district, furent reçus par les résidents du village de la manière la plus hospitalière.

A cette conférence, au commencement de chaque séance, on faisait l'appel de tous les membres, et l'assistance a été beaucoup plus régulière qu'aux réunions tenues dans deux autres endroits."

Cette dernière assise pédagogique s'est terminée par une séance publique, et des adresses furent présentées aux Messieurs de l'Assemblée législative, qui ont pris la plus grande part aux délibérations, etc.

Comme on a pu le voir, les conférences pédagogiques sont devenues chez nos frères séparés un fait accompli, et promettent de se continuer d'une manière régulière, tant qu'il en sera question. Nous espérons que chez nous, la chose est encore à l'état de projet. Nous attirons l'attention des autorités compétentes sur ce sujet, espérant qu'elles prendront les mesures nécessaires afin que notre nationalité ne reste pas en arrière des autres en matière d'éducation. Si nos croyances religieuses ne nous permettent pas de tenir ces conférences sur le même pied que nos confrères anglais, nous faisons tout notre possible pour nous tenir au niveau des autres nationalités, tout en observant les règles immuables que notre religion prescrit.

— o — o — o —

Rapport de M. l'inspecteur Lippe

(Suite et fin.)

Je vois avec plaisir qu'il est question de répartir la subvention législative d'après le nombre des enfants qui effectivement fréquentent l'école. Cela est parfaitement

ne, logique, et conforme à l'esprit de notre scolaire.

Mais on ne devrait pas se borner à cela. L'attitude générale de l'école devrait aussi figurer en ligne de compte.

L'inspecteur pourrait donner à chaque école une des notes suivantes : "Très-bien—bien—passable—médiocre—nul." La note "Très-bien" donnerait droit à la subvention normale simplement. Un "très bien" ferait gagner au titulaire une prime de 20 pour cent. Les notes "passable" et "médiocre" feraient perdre respectivement 20 et 40 pour cent. Un résultat "nul" entraînerait la confiscation totale.

Est-il besoin d'insister sur les avantages de ce système ? Il serait de l'intérêt des parents d'envoyer leurs enfants à l'école, si les instituteurs auraient tout à gagner à les attirer et à les retenir le plus longtemps possible.

On réagirait contre la tendance de faire des engagements au rabais, et de multiplier à titre mesuré les petites écoles insignifiantes. On ferait disparaître les *nullités*, qui sont la honte du corps enseignant.

L'inspecteur y gagnerait du prestige, et ses conseils seraient mieux suivis. Aujourd'hui il prêché quelquefois dans le désert. C'est triste à dire, mais c'est vrai.

Ceux qui remplissent bien leurs devoirs deviendraient de l'avancement et des avantages pécuniaires. Le mérite serait récompensé.

Serait-il opportun d'abolir les brevets de l'école élémentaire délivrés par les bureaux d'examineurs ?

L'expérience a prouvé que ces brevets ne sont qu'une faible présomption de capacité, et ne donnent aucune garantie quant au point qu'il s'agit précisément de savoir, c'est-à-dire si les candidats ont des aptitudes pour l'enseignement. C'est ainsi qu'en 1885 M. Juneau lui-même, qui est membre d'un de ces bureaux depuis plus de trente

Personne ne se fait illusion sur la valeur

de ces brevets, et, moralement parlant, on peut dire qu'ils sont abolis.

Un autre mode de juger du savoir et du savoir-faire de ceux qui offrent leurs services dans l'enseignement ne serait pas seulement bien vu et acceptable, mais donnerait au public une légitime satisfaction qu'il demande depuis longtemps.

Mais ici surgissent d'autres questions. La plupart de nos écoles sont tenues par des institutrices laïques ; elles forment notre grand corps d'armée.

On ne compte pas moins de 3,700 institutrices non diplômées ou munies seulement d'un brevet d'école élémentaire délivré par un des bureaux d'examineurs, sur le grand total du personnel qui est de 6,644.

Mais ce n'est pas tout. Pendant l'année scolaire 1880-81, on a employé 204 institutrices non brevetées, l'année suivante 290, l'année dernière 503. Ne dirait-on pas que les brevets vont s'abolir d'eux-mêmes ?

La plupart des institutrices employées dans nos petites écoles n'ont qu'une instruction très superficielle ; les connaissances pédagogiques sont bien faibles, et les moyens de les acquérir, les ouvrages spéciaux, les conférences, l'exemple et les conseils de personnes compétentes, font généralement défaut.

Il ne s'agit donc pas seulement de s'assurer de la compétence de ceux qui veulent se livrer à l'enseignement, mais de faire entrer dans la carrière un plus grand nombre de personnes capables et de les y retenir, de leur fournir les moyens de s'instruire et de se perfectionner dans leur art, en somme de former un corps enseignant qui soit à la hauteur de cet âge.

N'est-il pas opportun de soumettre ces questions à un comité d'enquête ?

Il y va non seulement du succès, mais de l'existence même de nos écoles élémentaires. Ces questions méritent, je crois, un sérieux examen.

Un mot pour terminer

L'éducation chrétienne doit marcher de pair avec l'instruction. L'instituteur repré-

sont les parents, et les élèves lui doivent le respect et l'obéissance. A son tour il doit se conformer aux ordres de l'autorité, comme je suis moi-même obligé de le faire. Ai-je rempli mes devoirs et répondu à la confiance dont on a bien voulu m'honorer ? C'est à mes supérieurs d'en juger. Mais croyez-moi bien convaincu de cette grande vérité, qu'il faut savoir obéir pour être digne de commander.

J'ai l'honneur d'être, etc.

B. LIPPENS,
Insp. d'écoles.

— o — o —

PARTIE PRATIQUE

I

DICTÉE

Juliette habite la campagne. Elle est si gentille et si obéissante, que sa maman, pour la récompenser de sa bonne conduite, lui a confié quelques animaux dont elle prend un grand soin. Elle a des poules dans un poulailler, une chatte qu'elle appelle Minette, un chien qu'elle nomme Castor et un charmant petit agneau tout blanc. Elle nourrit elle-même ces animaux et les soigne avec la plus grande exactitude. Ils sont tellement attachés à leur jeune maîtresse, qu'au moindre signe de sa part, ils accourent à elle avec empressement en lui donnant à leur manière des signes de joie et de satisfaction. Entre ses heures de classe, elle n'a pas de plus grand plaisir que de passer son temps au milieu de cette heureuse petite famille.

QUESTIONS

M.—Où habite Juliette ?

E.—A la campagne.

M.—Pourquoi sa mère lui donna-t-elle le soin de quelques animaux ?

E.—Parce qu'elle était gentille et obéissante.

M.—Que donne-t-on à manger aux poules ?

E.—On leur donne du grain rond ou moulu.

M.—Les chiens et les chats, avec quoi les nourrit-on ?

E.—Ils mangent ordinairement les restes de nos tables ; presque tous nos aliments leur conviennent.

M.—Peut-on prétendre à posséder des animaux mal soignés ?

E.—Non, monsieur, car ils ne pourraient nous rendre tous les services pour lesquels nous les gardons.

EXERCICE ÉCRIT

Distinguer par *p* ou *c* les noms propres ou les noms communs, et par *m* ou *f* les noms masculins et les noms féminins.

Faire de petites phrases avec les mots *poules, animaux, Minette, Castor, maîtresse, famille.*

— o — o —

II

DICTÉE

La rivière

La rivière court capricieusement dans la prairie. Ses nombreuses sinuosités y entretiennent une fécondante fraîcheur. De riants jardins, des prés verdoyants embellissent ses rives. Tout nous invite à la suivre à l'ombre des hauts peupliers qui la bordent. Voyez comme le saule se penche au dessus de ses eaux. On dirait qu'il veut se baigner entièrement dans les vapeurs humides qui s'en échappent. Admirez aussi ces jolies guirlandes de ronce qui pendent sur ces bords. Le martin pêcheur, aux reflets métalliques, s'y embusque pour mieux guetter sa proie. Ah ! combien l'aspect de la rivière est séduisant, lorsqu'elle reste paisiblement dans son lit !

Qu'un orage éclate, tout à coup des milliers de ruisseaux, subitement formés, apportent le tribut de leurs eaux à la rivière, qui se gonfle et se précipite avec furie, semblable à un torrent impétueux que n'arrête plus aucun obstacle. Ses bords ne la contiennent plus ; elle les franchit et inonde les campagnes environnantes. Ici elle descend en cascade d'un talus qui tout d'abord

ai barrait le passage ; plus loin, elle renverse, en mugissant, des murs, des arbres et des maisons, et fait ainsi succéder la désolation et la ruine à la beauté et à la richesse des paysages.

EXPLICATIONS

Court : expliquer l'emploi figuré du mot ; comment peut-on dire qu'une rivière court ? — *Capricieusement* : de *capricieux* ; *Courir capricieusement* en parlant d'une rivière, c'est avec un cours sinueux, faire des détours, des zigzags. — *Sinuosité* : des tours. — *Fécondante* : qui arrose et engraisse le sol, qui y produit la fécondité, qui sait qu'elle est féconde. — *Riants* : agréables. — *Verdoyants* : on écrivait autrefois *verd* ; d'où *verdure*, etc. — *Qui pendent* : qui sont suspendues : sens neutre ; pendre un condamné, sens actif. — *Aux reflets métalliques* : dont les plumes ont des reflets semblables à ceux d'un métal. Remarquez cet emploi de à servant à rapprocher d'un nom un autre nom qui indique un objet qualifié ou non par un adjectif ; ce second nom est ainsi rendu dépendant du premier pour marquer un rapport de propriété, de manière d'être convenant à ce nom : *l'homme au chapeau, l'homme au foulard, l'homme qui a un chapeau, qui a un foulard, ce chapeau et ce foulard étant pour lui une sorte de signe distinctif.* — *Embusque* : rapprocher *embuscade* ; *s'embusquer* : se cacher pour guetter quelqu'un ou quelque chose. — *Tribut et tribut* ; rapprocher *tributaire* : les rivières tributaires d'une rivière. — *Impétueux* : se dit du vent, d'un torrent, de quelque chose qui est en mouvement, qui se précipite en avant ; par extension, du caractère, de la parole etc. : une éloquence, une nature impétueuse. — *Inonde*, et non comme on écrit souvent, *inonde* : *in onde*. — *En cascade*, et non *en cascades* : en formant une cascade. — *Barrait*, rapprochez *barre*. — *En mugissant* : en faisant entendre un bruit plus ou moins analogue à un mugissement, c'est-à-dire au cri du bœuf.

ARITHMÉTIQUE RAISONNÉE

ANNUITÉ

Une annuité est une somme que l'on paie annuellement, soit ;

1er dans le but de constituer un certain capital dans une époque déterminée ;

2me ou pour éteindre une dette dans un temps donné ;

3me ou enfin pour acquérir une rente viagère à partir d'une époque déterminée.

Nous traiterons les deux premières classes d'annuités seulement ; la deuxième sous le titre d'*amortissement*.

Quant aux rentes viagères, aux toutines, aux assurances sur la vie, etc. ; ce sont des questions qui nous entraîneraient dans des dissertations trop longues et qui nous feraient dépasser les bornes que nous avons dû nous imposer.

La solution de ces derniers problèmes est une application des intérêts composés aux espérances mathématiques et aux probabilités de la vie ; si d'ailleurs, le désir en est manifesté, nous pourrions écrire quelques articles spéciaux sur ces questions. Revenant donc à ce qui nous occupe ; posons :

a = le montant que l'on paie chaque année,

n = le nombre d'années qui exprime la durée du placement.

$r = \frac{r}{100}$ = le centième du taux.

A = le capital produit au bout de n années.

La somme a que l'on paie annuellement peut être payée au commencement ou à la fin de l'année ; supposons d'abord qu'elle le soit au commencement de chaque année, on aura, après n années, pour la somme payée la 1ère année (formule (a) Int. Comp.)

$A^1 = a(1+r)^n$ pour somme payée la 1ère année.

$A^2 = a(1+r)^{n-1}$ " " 2me "

$A^3 = a(1+r)^{n-2}$ " " 3me "

etc., etc.

Maintenant pour la somme payée au commencement de la n ème année, l'on aura évidemment

$A_n = a(1+r)$ pour somme payée la n ème année

$A_{n-1} = a(1+r)^2$ " " l'avant dernière année, etc., etc.

Nous avons supposé A = la somme totale produite au bout de n années ;

$$\therefore A = A_1 + A_2 + A_3 \times \dots + A_{n-1} + A_n$$

et par conséquent.

$$A = a(1+r)^n + a(1+r)^{n-1} + a(1+r)^{n-2} + \dots + a(1+r)^2 + a(1+r) \quad (g)$$

Ce qui forme une progression géométrique descendante de n termes dont la raison est $(1+r)$, le 1er terme étant $a(1+r)^n$ et le dernier $a(1+r)$.

La somme des termes de cette progression donne (par l'application de l'algèbre) :

$$A = \frac{a(1+r)^{2-1}a(1+r)}{(1+r) - 1} = \frac{a[(1+r)^{21}](1+r)}{r} \quad (13)$$

En deuxième lieu, si l'annuité n'est payable qu'à la fin de chaque année, nous aurons pour la valeur de chaque somme payée, au bout de n années :

$$A' = a(1+r)^{n-1} \text{ Pour somme payée la 1ère année}$$

$$A'' = a(1+r)^{n-2} \text{ " " " 2me année.}$$

Nous voyons donc que chaque montant A' , A'' etc., serait obtenu en divisant A_1 , A_2 , etc., par $(1+r)$.

$$\text{Donc } A' + A'' + A''' + \dots = \frac{A_1 + A_2 + A_3 + \dots}{1+r}$$

Et par conséquent en divisant (13) par $(1+r)$ nous aurons le capital produit au bout de n années l'annuité n'étant payée qu'à la fin de chaque année.

$$A = \frac{1}{1+r} \cdot \frac{a[(1+r)^n - 1](1+r)}{r}$$

$$\therefore A = \frac{a[(1+r)^n - 1]}{r} \quad (14)$$

Premièrement.—L'ANNUITÉ étant payée au commencement de chaque année.

Pour se servir plus facilement de la formule (13) posons :

$$P = (1+r)^n \quad (15)$$

$$\therefore \log P = n \log (1+r) \quad (16)$$

Maintenant substituant la valeur de P obtenue par (15) ou (16) en (13)

$$A = \frac{a(P-1)(1+r)}{r} \quad (17)$$

$$\therefore \log A = \log a + \log (P-1) + \log (1+r) - \log r \quad (18)$$

Trouvant la valeur de a dans (17)

$$a = \frac{Ar}{(P-1)(1+r)} \quad (19)$$

$$\therefore \log a = \log A + \log r - \log (P-1) - \log (1+r) \quad (20)$$

Trouvant la valeur de $(P-1)$ dans (17)

$$P-1 = \frac{Ar}{a(1+r)} \quad (21)$$

$$\therefore \log (P-1) = \log A + \log r - \log a - \log (1+r) \quad (22)$$

En ajoutant l'unité à la valeur obtenue l'on a P .

Trouvant la valeur de n dans (16)

$$n = \frac{\log P}{\log (1+r)} \quad (23)$$

Deuxièmement.—L'ANNUITÉ étant payée à la fin de chaque année. En substituant la valeur de P , obtenue par (15) ou (16) en (14) l'on a

$$A = \frac{a(P-1)}{r} \quad (24)$$

$$\therefore \log A = \log a + \log (P-1) - \log r \quad (25)$$

Trouvant la valeur de a dans (24)

$$a = \frac{Ar}{P-1} \quad (26)$$

$$\therefore \log a = \log A + \log r - \log (P-1) \quad (27)$$

Trouvant la valeur de $(P-1)$ dans (24)

$$P-1 = \frac{Ar}{a} \quad (28)$$

$$\log (P-1) = \log A + \log r - \log a \quad (29)$$

En ajoutant l'unité à la valeur obtenue l'on a P .

La valeur de n est obtenue comme avant par (23).

Dans les formules (18) et (25) en faisant $a=1$, l'on forme aisément deux tableaux des capitaux produits à divers taux pour divers nombres d'années.

L'emploi de ces tableaux est rendu facile par l'analyse qui précède.

I. J. DUFRESNE,

D. T. S.

Bibliographie

Méthode euphonique et grammaire française tirée du génie national, par J.-B. V. Géhant lecteur à l'université de Munich.

Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître à Paris, et qu'un ami a eu l'obligeance de nous transmettre.

A part les gens d'école, il est peu de personnes qui s'astreignent à lire une grammaire, malgré tous les titres recommandables qu'on se plaît d'y apposer. Les hommes instruits se contentent de la reléguer dans un rayon de leur bibliothèque, sauf à y recourir au besoin, comme ils recourent à leur dictionnaire pour chercher un mot dont ils ont oublié l'orthographe ou la signification.

Mais il ne saurait en être ainsi du livre de M. Géhant. On ne peut en commencer la lecture sans la continuer jusqu'à la fin, et cela, avec un intérêt toujours croissant. C'est qu'il s'est éloigné des lieux communs pour suivre une marche rationnelle et conforme au génie de la langue française. Ce n'est plus un de ces codes arides et farcis de règles abstraites et souvent incompréhensibles, mais un livre intéressant et écrit dans un style coulant et harmonieux.

M. Géhant est de l'avis des meilleurs pédagogues, c'est-à-dire, qu'il faut enseigner la grammaire par la langue, et non la langue par la grammaire. Il attache surtout une grande importance à la prononciation dont il donne les règles et l'origine. Qu'on en juge plutôt par la citation suivante :

“ La méthode euphonique ou l'euphonie dans son sens le plus large, c'est l'esprit d'harmonie des sons qui a formé et qui anime une langue vivante. Sans l'intelligence de cet esprit, comment bien comprendre une langue, en saisir les beautés ? En tant que la méthode euphonique donne cette intelligence, elle doit être la base de l'enseignement d'une langue vivante, c'est-à-dire qui est encore animée par l'esprit d'harmonie des sons qui l'a formée. Mais cet enseignement existe-t-il ? L'influence des études

classiques n'a-t-elle pas introduit pour l'enseignement des langues vivantes une méthode trop semblable à celle qu'on applique aux langues mortes ?.....

On enseigne la langue écrite, l'orthographe des règles de syntaxe qu'on appuie de citations des auteurs ; mais la langue parlée, vivante, le langage, l'enseigne-t-on ? Dès qu'on aborde cette question, on vous renvoie à l'usage. Mais l'usage, le bon usage, où est-il ? ”

L'auteur commence par donner les caractères généraux du langage français.

“ Le langage français est naturel, clair et net, doux, vif, léger, coulant, expansif, ferme, varié ou nuancé. ”

Ces différents caractères sont longuement développés, mais d'une manière claire et précise.

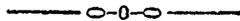
Dans le second chapitre, il donne les sons accompagnés de nombreux exemples, d'une échelle chromatique des voyelles et de tableaux des sons nasals, des diphtongues et des consonnes.

Ce n'est qu'au troisième chapitre, à la page quarante-septième, qu'il aborde les principes euphoniques d'orthographe, fondement des règles grammaticales.

Chaque règle est longuement et clairement expliquée.

Il s'applique à donner l'origine de chaque règle, les raisons qui ont présidé à leur formation, les différentes transformations qu'ont subies les mots en passant du latin dans notre langue, enfin c'est une grammaire historique des mieux réussies.

Nous nous permettons cependant de faire une réserve ; c'est que dans la partie consacrée à la prononciation, l'auteur introduit des subtilités impraticables pour tous ceux qui n'ont pas fait préalablement des études spéciales sur le sujet.



LE NATURALISTE CANADIEN

Après deux ans d'interruption, le *Naturaliste canadien* nous est enfin revenu. Tous les amis

de l'histoire naturelle se réjouissent de la réapparition de cette publication aussi utile qu'instructive.

Son rédacteur, notre savant naturaliste, M. l'abbé Provancher, reprend la plume avec cette vigueur et cette énergie qui le distinguent, et se montre confiant dans le succès de l'œuvre pour laquelle il a déjà fait tant de sacrifices, et s'est condamné à un travail difficile et ardu.

Le *Naturaliste* et son rédacteur n'ont malheureusement pas été appréciés à leur véritable mérite. En effet, où en serait l'histoire naturelle, dans notre pays, sans l'énergique initiative de M. l'abbé Provancher? C'est lui qui en a inspiré le goût à ceux qui aujourd'hui s'en occupent d'une manière un peu active. Son *Traité élémentaire de botanique*, sa *Flore*, son *Verger*, sa *Faune canadienne* et son *Naturaliste* sont autant d'ouvrages précieux où l'on peut puiser la science sans recourir à l'étranger. De plus, il a contribué plus que tout autre à faire connaître avantageusement le Canada au monde savant des États-Unis et de l'Europe, par ses échanges et ses rapports suivis avec les érudits de différents pays.

Aussi est-ce avec un véritable plaisir que nous voyons reparaitre son journal, et nous lui souhaitons une vie longue et prospère.

— 0-0-0 —

Distribution de prix

Bien que la distribution de prix ci-dessous mentionnée ait eu lieu en juin dernier, nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de la reproduire, vu qu'elle a rapport à une des œuvres de charité les plus populaires de notre ville.

« Nous avons eu hier, 29 juin, l'avantage d'assister à la distribution des prix des élèves du Patronage.

La séance a été présidée par M. C. N. Hamel, président de l'œuvre.

La salle était littéralement encombrée.

Les patrons, leurs épouses, les dames de l'ouvrage, et tous ceux et celles qui s'intéressent à cette œuvre éminemment civilisatrice, se sont fait un devoir d'y assister.

Cette fête de famille a été des plus intéressantes.

Nous ne pourrions, sans forcer la note, affirmer que tout a été parfait, mais si nous tenons compte des circonstances, des éléments que les Frères de St-Vincent de Paul avaient à leur disposition, et aussi de certains contre-temps arrivés à la dernière heure, nous ne craignons pas de dire qu'il a fallu un travail extraordinaire pour amener ces pauvres petits déshérités devant le public d'une manière convenable.

Prenons la chose à son véritable point de vue.

Voici dans la rue, exposés à toutes les émanations malsaines, cent vingt enfants dont les parents, soit par leur mauvaise conduite, soit par leur extrême pauvreté, ne peuvent pourvoir à la subsistance, ni à l'éducation religieuse et sociale de leurs enfants.

Le Patronage les recueille, les nourrit, les habille, les instruit et leur apprend à connaître leurs devoirs envers Dieu et la société.

Quels sont donc ceux qui accomplissent une si belle mission?

Ce sont les membres de la Société St-Vincent de Paul, le président de l'œuvre, les patrons, les dames de l'ouvrage; ce sont les citoyens qui contribuent largement au développement de l'œuvre; ce sont surtout les bons Frères qui ont quitté leur pays pour venir faire du bien à la population pauvre de notre pays? Rendons ici hommages à la charité de ces religieux qui font un si grand acte de dévouement. N'oublions pas de dire qu'ils ont été avantageusement secondés par M. J. C. Magnan, jeune instituteur de talents, qui ne craint pas de payer de sa personne dans toutes les circonstances.

Ces enfants, nés et élevés dans les plus tristes conditions, ne sont cependant pas dépourvus de talents. Au contraire, nous en avons rencontré de très intelligents. Quelques-uns ont remporté douze prix, sans compter les mentions honorables. Plusieurs enfants des riches seraient heureux d'en gagner la douzième partie.

La distribution des prix a été entremêlée de chants, de morceaux et d'une charmante petite pièce intitulée: *Commis et artisan*.

M. l'abbé Lasfargues, dans une heureuse allocution, s'est efforcé de démontrer la puissance du travail uni à l'énergie et à la bonne volonté.

Il a aussi chaleureusement remercié les assistants de l'intérêt qu'ils portent au succès de l'œuvre du Patronage.

M. C. N. Humel prit ensuite la parole, et remercia, au nom des citoyens de Québec, les Frères pour le zèle, le dévouement, l'abnégation dont il ont fait preuve dans l'accomplissement de leur belle et noble mission. Les applaudissements de l'assistance ont prouvé que tout le monde était de l'avis de M. le président.

De l'Événement.

QUESTIONS DE GRAMMAIRE

Q.— 1° « Faut-il un trait d'union à *au delà* et à *non seulement* ? »

2° Faut-il un accent grave ou un tréma sur *Pé de poète* ?

3° Quelle est la règle des mots en *ège* ! »

R.— On écrit aujourd'hui avec trait d'union : *au-dessus, au-dessous, au-devant*, et sans trait d'union : *au dedans, au dehors, au delà, et non seulement*.

2° Le mot *poète* s'écrit aujourd'hui avec un accent grave, ainsi que tous les mots où le tréma avait la fonction d'accent.

3° Les mots en *ège* prennent tous aujourd'hui l'accent grave, ainsi que le mot *sère*.

Q.— « Y a-t-il des cas où l'on peut écrire le mot *si non* en deux mots ? »

R.— On écrit *si non* en deux mots, lorsqu'on l'oppose à *si oui*, qu'on emploie quelquefois elliptiquement pour *si c'est oui*.

La phrase suivante est donc correcte :

Avez-vous reçu ma dernière lettre ? *Si oui*, pourquoi n'avez-vous pas répondu ? *Si non*, le bateau a sombré.

Si oui, c'est-à-dire si vous l'avez reçue ;

Si non, c'est-à-dire si vous ne l'avez pas reçue.

Q.— « Doit-on écrire :

X a fait o faute (avec ou sans s) ?

Faire un devoir sans faute (avec ou sans s) ?

Pas de faute (avec ou sans s) ? »

R.— Dans ces phrases et les analogues on écrit *faute sans s*.

Q.— Étymologie du mot *solipède* ?

R.— Deux opinions sont en présence. La plupart des étymologistes font venir ce mot de *solus*, seul, et *pes*, pied. Littré a adopté une autre origine : *solilipes*, pied solide. Ce mot se trouve dans Plin. C'est l'étymologie de Littré qu'a suivie le rédacteur de *l'Instruction primaire*.

Q.— « J'ai lu dans un auteur très connu : deux cents millions : puis plus loin : quatre cent millions. »

Doit-on ou ne doit-on pas mettre la lettre s ?

R.— Le mot million étant un nom commun, on doit écrire : *quatre cents millions*.

Q.— Dans cette phrase : *J'ai mangé des fruits, des* doit-il être analysé adjectif indéfini, ou bien *des* pour *de les*.

R.— *De* :—Préposition, marquant le rapport de fruits à un collectif partitif sous-entendu, lequel est le vrai complément direct de *ai mangé*.

Les :—Article, etc.

Actuellement on analyse *des*, partitif, adjectif indéfini, et la nouvelle grammaire Chapsal fait figurer ce mot parmi les adjectifs indéfinis. Cette manière de voir, si elle s'écarte de l'origine du mot, est bien mieux dans le sens actuel de notre langue. Quand on dit : *J'ai mangé des fruits*, l'idée est bien qu'on a mangé quelques fruits, et non une partie des fruits existants. Quelques auteurs appellent *un, des, article indéfini*, parce que, quand on ne détermine pas le nom, ce sont ces mots qui remplacent *le, les*, qui sont alors *l'article défini*.

Décomposer *des* en *de les*, n'est pas non plus sans inconvénient pour l'analyse. En effet, *les* ne peut se placer que devant un nom déterminé, et *fruits* ne l'est pas dans la phrase citée plus haut.

2° Comment analyseriez-vous :

J'ai mangé peu de fruits ;

J'ai mangé assez de fruits :

J'ai mangé beaucoup de fruits

Peut-on dire :

peu } adv. de quantité modifiant *ai*
assez } mangé ?
beaucoup }

Non ; l'adverbe ne modifie pas ici le verbe *manger*, car, comme quand on dit : *Manger lentement*,

Peu de fruits est le complément direct de, *ai mangé* : *fruits* est le complément déterminatif de *peu*, et *de*, préposition, rattache *fruits* à *peu*.

D'ailleurs ces analyses ne sauraient être bien rigoureuses ; ces adverbes formant avec leur complément le complément du verbe, ne modifient réellement ce dernier que quand ils sont employés seuls.

Q.—1° “ Faut-il que, dans les titres, les noms communs prennent une majuscule ? ”

R.—Non. Autrefois on mettait une majuscule dans ce cas, mais aujourd'hui cet usage tend à disparaître.

Q.—2° “ Entre *très* et l'adjectif qui le suit faut-il mettre un trait d'union ? ”

R.—Non.

Q.—“ Je vous prie de vouloir bien m'indiquer si les phrases suivantes sont correctes.

1° Murat galopait devant les rangs de ses cavaliers, radieux de confiance, et l'inspirant à tous par son attitude martiale.

R.—Le pronom ne doit remplacer qu'un nom précédé de l'article ou d'un adjectif déterminatif ; le nom *confiance* n'étant pas dans ce cas, l'emploi du pronom *l'* est fautif.

Q.—2° “ Il fit voir sa poitrine trouée par un éclat d'obus que les ennemis avaient lancé. ”

R.—Dans cette phrase, *que*, doit remplacer *obus* qui se trouve dans le cas signalé plus haut.

Observation.—Nos meilleurs écrivains ne se sont pas toujours conformés à cette règle.

Q.—1° “ Je vous prie d'analyser les mots soulignés dans les phrases suivantes :

Voilà tout ce que je vous désire.

R.—*Tout* : adjectif indéfini, se rapporte à *ce* (ou détermine *ce*).

ce : pronom démonstratif, complément direct de *vois* (*vois* mis pour *vois là*).

que : pronom conjonctif rempl. *ce*, compl. direct de *désire*.

2° “ Il s'est trouvé des hommes..... ”

Ceci est un gallicisme, qu'il ne faut pas essayer d'analyser sous cette forme.

Il (savoir : des hommes) *se sont* trouvés.

Alors se devient le complément direct de *sont trouvés*.

3° “ Ils se sont imaginé que..... ”

Se : pronom personnel réfléchi, remplacé *ils*, complément indirect de *sont imaginé*.

4° “ Les personnes que j'ai entendues chanter..... ”

Chanter : présent de l'infinitif....., complément qualificatif de *que* mis pour *personnes*. (C'est comme s'il y avait : les personnes que j'ai entendues chantant...)

M...

RECUEIL DE LECONS DE CHOSES

— A —

L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES, MODÈLES
ET ACADÉMIQUES, DES COLLÈGES,
COUVENTS, ETC., ETC.

PAR J. B. CLOUTIER,

Professeur à l'école normale Laval et Rédacteur de
“ L'Enseignement primaire ”.

Ce livre est indispensable à tous les instituteurs et institutrices qui ont à cœur de se conformer au désir du Conseil de l'Instruction publique au sujet des leçons de choses.

En vente chez tous les libraires de Québec et chez MM. Cadieux et Derome, et Beauchemin et Valois, à Montréal.

LA GRAMMAIRE LEVESQUE

APPROUVÉE ET RECOMMANDÉE PAR LE

Conseil de l'Instruction Publique,

LE 19 OCTOBRE 1881.

Prix à la douzaine.....\$0.51.

En vente chez tous les libraires, à Québec et à Montréal.